



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Réunion des maires de l'arrondissement de Figeac

Lundi 11 juillet 2022



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

# **Pourquoi anticiper le référentiel budgétaire et comptable M57 ?**

**M. Gérard Vixège,  
Direction départementale des Finances publiques**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** pour :

- toutes les collectivités locales ;
- et leurs établissements publics administratifs.

✓ À cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 seront supprimées.

✓ Les budgets SPIC ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature (M4).

**Bientôt, un  
référentiel  
unique !**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **En M57, les règles budgétaires sont plus souples**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- ✓ Gestion pluriannuelle des crédits ;
- ✓ Fongibilité des crédits ;
- ✓ Gestion des crédits de dépenses imprévues.



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **En M57, les principes comptables sont plus modernes**

- ✓ **Des états financiers enrichis**, par l'application de dispositions comptables modernes, examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics ;
- ✓ **Une vision patrimoniale améliorée par ces dispositions normatives**, éclairant les décisions des gestionnaires ;
- ✓ **Un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes**, voire, à terme, de certification des comptes de la collectivité.



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# L'adoption du référentiel M57 accompagne le changement

- ✓ Le référentiel M57 est le **support de l'expérimentation du compte financier unique**.
- ✓ Avec le soutien du **conseiller aux décideurs locaux**, l'adoption d'un référentiel unique permet de faciliter la gestion budgétaire et comptable de toutes les collectivités.
- ✓ Un **soutien renforcé de la part des services de la DGFIP** pourra être proposé aux collectivités qui anticipent le déploiement en 2023.



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Quand puis-je adopter le référentiel M57 ?**

### **Ma collectivité applique la nomenclature M14**

Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57.

- ✓ **Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants** : un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, est applicable depuis le **1er janvier 2022**.
- ✓ **Pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les caisses des écoles, les associations foncières de remembrement et les associations syndicales autorisées, les SDIS**, le référentiel M57 adapté est applicable à partir du **1er janvier 2022**.
- ✓ **Pour les centres de gestion**, le référentiel sera applicable au **1er janvier 2023**.

**L'objectif est donc d'anticiper l'application du référentiel M57 dès le 1er janvier 2023.**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Qui puis-je contacter pour m'accompagner ?

✓ Le réseau de la DGFIP est à votre service : n'hésitez pas à contacter **votre comptable ou votre conseiller aux décideurs locaux !**

✓ Documentation sur le **site des collectivités locales**, sur la page dédiée.

The screenshot shows the header of the French Government website. On the left is the logo of the République Française with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. To the right is the 'COLLECTIVITES LOCALES' logo with the URL 'gouv.fr'. Below the header is a navigation menu with a home icon and the following items: 'Institutions', 'Finances Locales', 'Compétences', and 'Commande publique'. A breadcrumb trail reads: '< RETOUR | Accueil > Finances Locales > Préparer et exécuter un budget > In'. A prominent red button contains the text 'ACCEDER À LA PAGE INSTRUCTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES'. At the bottom, a search bar contains the text 'Le référentiel M57' and a search icon.



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La police de l'urbanisme des maires**

**M. Jean Pascal Lebreton,  
Direction départementale des territoires**



PRÉFET  
DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le pouvoir de police du maire

Le maire dispose d'un **pouvoir de police générale** (art. L. 2212-2 CGCT).

Le maire est **officier de police judiciaire** (art. 40 CPP).

Comme tout OPJ, le maire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en **donner connaissance sans délai au Procureur de la République**.

Le maire, en tant qu'**autorité** délivrant les **autorisations d'urbanisme**, doit faire preuve d'une **vigilance** particulière dans ce domaine.

Dès que le maire a connaissance d'une infraction au droit de l'urbanisme, il est tenu d'en dresser **procès-verbal** et de transmettre celui-ci sans délai au ministère public. (art. L. 480-1, code de l'urbanisme)





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le pouvoir de police du maire

En matière d'urbanisme, le maire dispose d'une **compétence liée** (même si l'infraction semble régularisable).

→ **Un manquement à l'obligation de constater rapidement une infraction constitue une faute pouvant engager la responsabilité de l'autorité administrative.**

En urbanisme :

- Prescription des poursuites pénales : 6 ans
- Prescription de la responsabilité civile : 10 ans

La prescription court à l'achèvement des travaux.

En cas de doute sur la prescription d'une infraction, un PV doit impérativement être établi par le maire : c'est ensuite au Procureur d'apprécier si l'infraction est prescrite.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'action du maire en police de l'urbanisme

## \* **Droit de visite :**

L'autorité compétente peut vérifier sur pièce et sur place la conformité des travaux (en cours ou réalisés) par rapport aux règles en vigueur (art. L.461-1, code de l'urbanisme).

## \* **Mesures conservatoires :**

- Arrêté interruptif de travaux - AIT
- Saisie des matériaux, matériel de chantier, etc.

## \* **Actions civiles :**

La commune peut se constituer partie civile : la plainte est transmise au parquet qui ouvre obligatoirement une information.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La DDT et la police de l'urbanisme

## En urbanisme, on distingue :

- *infractions de forme* (manquements aux procédures)
- *infractions de fond* (les documents applicables ne sont pas respectés)

Le code de l'urbanisme précise les types d'infraction qui peuvent être constatées (L. 480-4, L. 610-1 : codes NATINF).

## Qui peut constater l'infraction ?

- le maire
- un agent de la commune assermenté
- un fonctionnaire de la DDT assermenté
- un OPJ de la police nationale ou de la gendarmerie

## Tout au long de la procédure, la DDT peut appuyer l'autorité municipale afin de :

- caractériser la nature de l'infraction
- rédiger le procès-verbal
- envisager les suites possibles et les mettre en œuvre, notamment les dispositifs de sanctions administratives (mise en demeure, astreinte)





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Astreinte administrative, un levier d'action efficace

## \* Un dispositif particulièrement dissuasif pour les contrevenants...

*un pouvoir de police qui vise à contraindre un contrevenant soit à remettre en état l'emprise des travaux, soit à régulariser ces travaux en obtenant l'autorisation administrative adéquate*

Art. L. 481-2, Code de l'urbanisme : Jusqu'à 500 € par jour de retard (max 25 000 €)

- procédure indépendant des poursuites pénales
- procédure parallèle aux mesures conservatoires, type AIT

## \* La commune est responsable de la procédure d'astreinte.

Le maire doit être le signataires des actes requis aux 4 étapes de la procédure :

- 1) Constat de l'infraction et sa poursuite, au moyen d'un PV
- 2) Respect du contradictoire : inviter l'intéressé à formuler ses observations
- 3) Mise en demeure, assortie d'une astreinte
- 4) Liquidation de l'astreinte

→ **La DDT accompagne à chaque étape de la procédure** : aide à la caractérisation des infractions, rédaction des actes, modèles...

**NOUVEAUTÉ**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'accueil des déplacés ukrainiens

**M. Jean-Marc Toullieu,**

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**





# PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les déplacés ukrainiens dans le Lot	
	Nombre de personnes
<b>Total déplacés ukrainiens</b>	<b>273 (234 présents)</b>
Dont enfants	<b>77</b>
Dont enfants scolarisés (parmi ceux suivis)	<b>51</b>
<b>Total déplacés accompagnés</b>	<b>158</b>
Dont en hébergement citoyen	<b>49</b>
Dont en hébergement communal	<b>13</b>
Dont en hébergement collectif	<b>50</b>
Dont IML	<b>46</b>
Ont un emploi	<b>7</b>
Source : DDETSPP du Lot	Au 11/07/2022

Les déplacés bénéficient des ressources suivantes :

- La carte ADA : 14,20€ / jour pour une personne seule, une part supplémentaire pour chaque personne à charge.
- Prestations familiales, APL.
- Chèque de la Croix-Rouge (250€/adulte et 50€/enfant, une seule fois).
- Salaires ou formation : les personnes sont autorisées à travailler sans condition (décret du 09/03/2022).





# PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Un accueil en partenariat

### Interministérialité et multiples acteurs :

- Préfecture du Lot
- ARS pour la coordination des soins
- DDETSPP pour l'hébergement et le logement
- CPAM
- CAF (prestations familiales et APL)
- OFII
- Conseil Départemental (PMI, FSL)
- Citoyens
- Académie pour la scolarisation des enfants
- Bailleurs sociaux
- Communes accueillantes
- Pôle Emploi
- Mission locale
- Associations caritatives (alimentation, vêture, ameublement)



### 2 associations mandatées pour accompagner et coordonner :

- Association **Lot pour Toits** à l'Ouest du département (RN20)
- Association **CEIIS** à l'Est du département

Leurs missions : un accompagnement global, héberger, loger, permettre l'accès aux droits, à la santé, repérer les difficultés, favoriser la scolarisation, aider à l'inscription à Pôle Emploi ou à la mission locale, etc.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'hébergement**

### 3 possibilités :

- **L'hébergement citoyen à titre gratuit** : les personnes sont accueillies par des connaissances, leur réseau ou orientées par le CEIIS ou Lot pour Toits.
- **Un appartement « SAS » financé par l'État** : T4 mis à disposition par l'association Lot pour Toits pour les personnes arrivées sans point de chute ou en transit ou lorsque l'hébergement citoyen prend fin dans l'urgence.
- **L'hébergement « Ad hoc » financé par l'État** : 50 places en collectif mises à disposition par Lot pour Toits au domaine d'Auzole pour le desserrement de l'Hérault ou du Gard.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Un accès au logement selon 3 modalités

### 1. En priorité : l'intermédiation-locative

- Intervention d'un tiers social agréé par l'État entre le propriétaire et l'occupant
- Principe de la location / sous-location : l'association est titulaire du bail et sous-loue au ménage
- Prestation : captation d'un logement + gestion locative + accompagnement social du ménage
- Paiement d'un loyer modéré au propriétaire (couverture des charges à minima)
- Durée entre 3 et 12 mois
- Logements mobilisables dans le parc social, privé ou communal
- Associations financées par l'État : 2200€ / an et par personne
- 3 opérateurs mobilisés : Lot pour Toits, CEIIS, Soliha



**besoin de logements « entiers » répondant aux normes d'habitabilité et de décence.**

2. Le maintien sur l'hébergement citoyen si les propriétaires et les personnes accueillies le décident

3. La possibilité de logement dans le parc privé ou communal sans contrepartie dans d'autres c





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les animaux domestiques errants

**M. Jean-Marc Toullieu,**

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**





# PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Généralités

- ▶ Pouvoirs de police du Maire :
  - *Pouvoir de police générale : Code général des collectivités territoriales (L2212-2),*
  - *Pouvoir de police spéciale : Code rural et de la pêche maritime (L211-22).*
  
- ▶ Appui de la DDETSPP (services vétérinaires)
  
- ▶ Divagation/Fourrière/Danger
  
- ▶ Guides
  - Fourrière animale,
  - Les animaux dans nos communes.





# PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Divagation

- ▶ La loi interdit toute divagation d'animaux domestiques et animaux sauvages captifs (art L.211-19-1 CRPM)
  
- ▶ Notion d'animal en divagation ou errant :
  - chiens (hors action de chasse) et chats : art L.211-23 CRPM,
  - autres espèces : art L.211-20 CRPM.
  
- ▶ Divagations répétées :
  - Mise en demeure du propriétaire, en procédure contradictoire,
  - Non respect : capture et placement
  
- ▶ Désignation lieux de dépôt / obligation fourrière (Chiens et chats)





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fourrière

**Chaque commune doit disposer ou conventionner avec une fourrière : art L.211-24 du Code Rural**

- Structure communale apte à l'accueil et à la garde des chiens ou chats errants pendant un délai franc de 8 jours ouvrés
- 2 fourrières intercommunales : Grand-Cahors (107 communes adhérentes) / Grand-Figeac (92 communes adhérentes)
- Difficultés pour les petites communes / besoin identifié dans le Nord du département





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Animal dangereux

- ▶ Contexte : animal dangereux pour les personnes ou les animaux (L211-11-I CRPM)
  
- ▶ Prescriptions :
  - Mises en demeure avec procédure contradictoire, non respect alors capture et placement en lieu de dépôt
  - Danger grave et immédiat (art L.211-11.II CRPM) : capture (arrêté de placement) et évaluation comportementale





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Évaluation comportementale

- ▶ Contexte :
  - *Chiens de première et deuxième catégorie,*
  - *Animal mordeur,*
  - **Animal dangereux pour les personnes ou les animaux.**
  
- ▶ Prescripteur : le Maire pour les animaux dangereux.
  
- ▶ Vétérinaire habilité :
  - Animal dangereux (risque élevé) : possibilité d'euthanasie
  - Autres cas : restitution sous conditions ou placement en refuge





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Urgences et soins non programmés : point sur la gestion des tensions estivales dans le Lot et les principales mesures issues de la mission Braun.**

**Mme Maguelone Leroy,  
Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Le nouveau régime d'autorisation préalable à l'instruction dans la famille**

**M. Christophe Portenard,**

**Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **NOUVEAU DISPOSITIF D'AUTORISATION D'INSTRUCTION DANS LA FAMILLE**

Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (loi CRPR)





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **SUBSTITUTION D'UN RÉGIME D'AUTORISATION PRÉALABLE AU RÉGIME DE DÉCLARATION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR**

### **LES MOTIFS DÉFINIS PAR LA LOI CRPR :**

- L'état de santé de l'enfant ou son handicap
- La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives
- L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECOURS CONTRE UNE DÉCISION DE REFUS D'AUTORISATION D'INSTRUCTION DANS LA FAMILLE**

- 1- RECOURS ADMINISTRATIF PRÉALABLE OBLIGATOIRE (RAPO) :  
RECTORAT
- 2- SAISINE POSSIBLE DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE :  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **UN RÉGIME DÉROGATOIRE POUR LES ENFANTS DÉJÀ RÉGULIÈREMENT INSTRUITS DANS LA FAMILLE EN 2021-2022**

Autorisation accordée de plein droit pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

**Conditions** : que les résultats du contrôle pédagogique annuel aient été jugés suffisants





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **INFORMATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Information par le DASEN** de la délivrance d'une autorisation d'instruction dans la famille :

- du **président du conseil départemental**
- du **maire** de la commune de résidence.

**Information du DASEN** par le **président du conseil départemental**

lorsqu'un enfant fait l'objet d'une **information préoccupante** (possibilité de suspension ou d'abrogation de l'autorisation)





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LE CONTRÔLE DES ENFANTS INSTRUITS DANS LA FAMILLE**

**Pas de modification** apportée par la loi CRPR au dispositif des contrôles

**Deux types de contrôle de l'IEF :**

- **Le contrôle pédagogique** par les services de l'éducation nationale

A partir du 3ème mois suivant la délivrance de l'autorisation d'IEF et au moins une fois par an

- **L'enquête de la mairie :** Dès la première année, et tous les 2 ans.

Vérifier la réalité des motifs avancés pour obtenir l'autorisation d'IEF.

Contrôler la compatibilité de cette instruction avec l'état de santé de l'enfant et les conditions de vie de la famille.

Guide interministériel « Le rôle des acteurs locaux dans le cadre de l'instruction dans la famille », Novembre 2017, Fiche 2





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# UNE INSTANCE DÉPARTEMENTALE CHARGÉE DE LA PRÉVENTION DE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE

Présidée par le Préfet et le DASEN

## **COMPOSITION :**

- le président du conseil départemental ;
- les maires des communes et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ;
- le directeur de la CAF et le directeur de la caisse de la mutualité sociale agricole ;
- le procureur de la République ;

L'un des présidents peut associer des représentants d'autres services de l'État.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **UNE INSTANCE DÉPARTEMENTALE CHARGÉE DE LA PRÉVENTION DE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE**

### **OBJET :**

Assurer le suivi du respect de l'obligation d'instruction et des mises en demeure d'inscription dans un établissement d'enseignement public ou privé dans le cadre du contrôle de l'instruction dans la famille.

Échange et croisement d'informations afin de repérer les enfants soumis à l'obligation scolaire qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé et qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation d'instruction dans la famille.





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La mise à disposition (rentrée 2022) d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles**

**M. Christophe Portenard,**

**Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Quels services pour les usagers ?



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Un accès sur ordinateur, tablette ou téléphone portable
- Des outils simples adaptés aux élèves pour produire, collaborer, s'exercer et développer ses compétences numériques
- Des espaces de stockage illimité pour partager des documents, Médiathèque sans limite de stockage
- Des espaces de travail collaboratif
- Cahier de textes, Carnet de liaison
- Des espaces de publication
- Des modules de communication, Messagerie





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de l'offre ENT-École



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Un projet pour accompagner la généralisation des Espaces Numériques de Travail dans les écoles des académies de Montpellier et Toulouse.
- Une offre globale



**Une plateforme  
sécurisée d'échange  
et de collaboration**

**Un accompagnement  
pour une meilleure  
prise en main des  
outils  
et des ressources**

**Une assistance dédiée  
pour faire face aux  
problèmes techniques**

**Une formation pour  
développer les usages  
pédagogiques**

**ENT-École** s'adresse aux écoles maternelles, élémentaires et primaires :

- aux élèves et à leurs familles
- aux enseignants
- aux directeurs d'école
- aux communes et EPCI



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Tarif et convention

## *Engagements de la région académique*



La formation aux usages du numérique



L'accompagnement



L'assistance



La garantie de la protection des données



Espaces de communication à la  
collectivité

## *Engagements de la collectivité*



Équipement et maintenance  
informatique et accès internet



Participation financière : 45 € / école / an





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Campagne d'adhésion des collectivités : ouverte**

**Modalités d'adhésion : en ligne « Démarches simplifiées »**

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/dane/usages/ent-ecole-ressources-collectivite>

**Ouverture de l'ENT aux usagers : le 12 septembre 2022**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Concilier transition énergétique et enjeux patrimoniaux : le "photovoltaïque domestique"**

**M. Pierre Sicard,**

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine**

An aerial photograph of a historic town, likely in France, characterized by its dense, uniform terracotta-tiled roofs. The town is situated along a riverbank, with a prominent church featuring a large dome and arched windows. The architecture is traditional and well-preserved, showcasing a high level of architectural coherence. The river flows through the town, and the overall scene is a testament to the town's rich heritage and its commitment to preserving its unique identity.

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE et PRÉSERVATION PATRIMONIALE

**Cohérence et unité des toitures :  
Un marqueur identitaire et culturel majeur... à l'échelle de la ville,**

... comme à l'échelle du village ou du hameau.





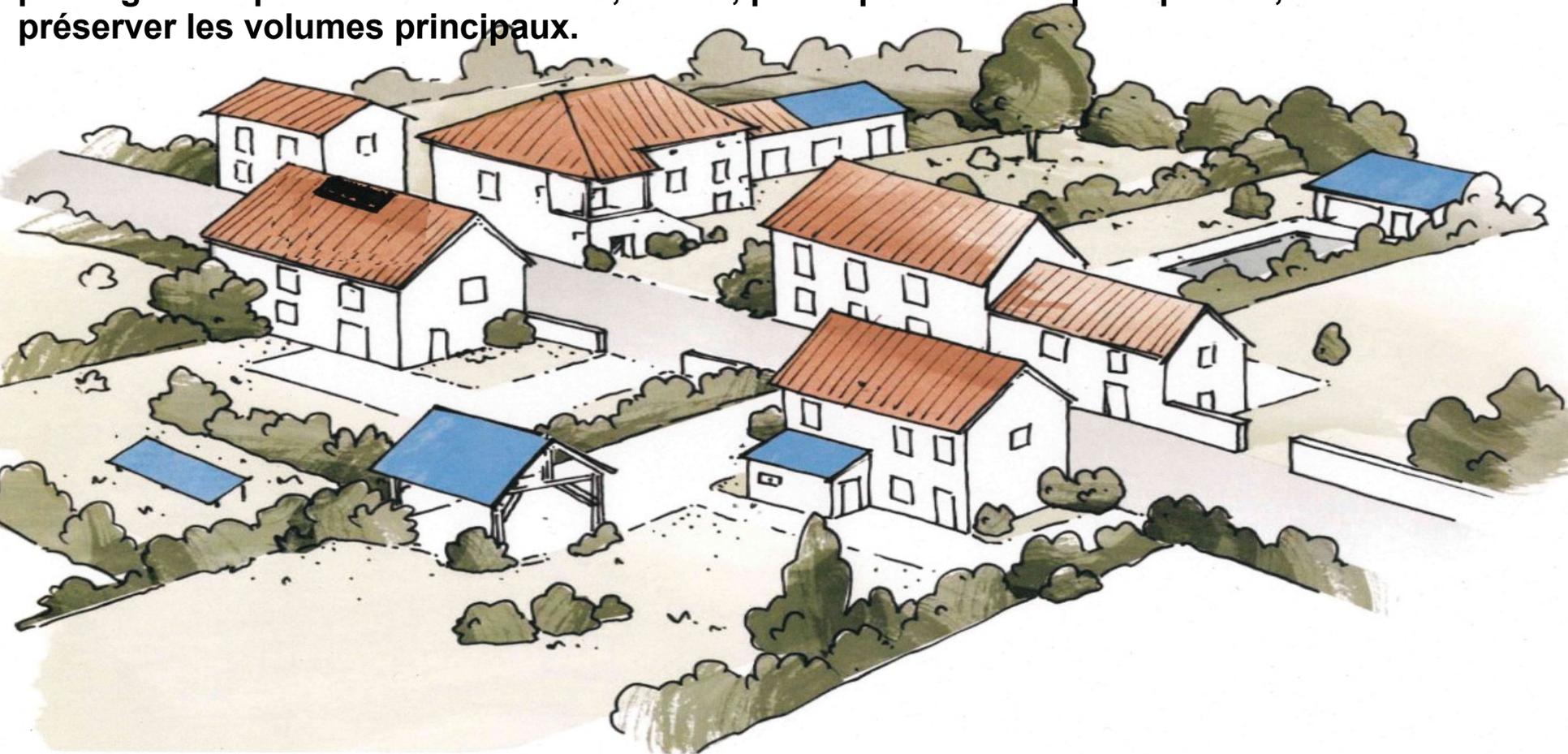
**Les centres historiques, ce que notre civilisation a produit de plus beau et de plus durable, constituent le cadre de stabilité et de continuité nécessaire à toute société.**

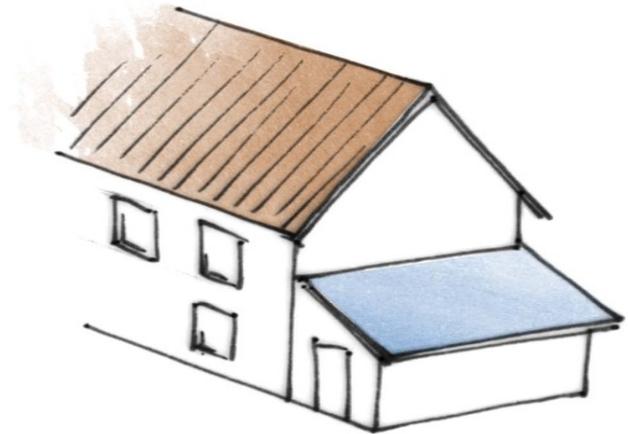
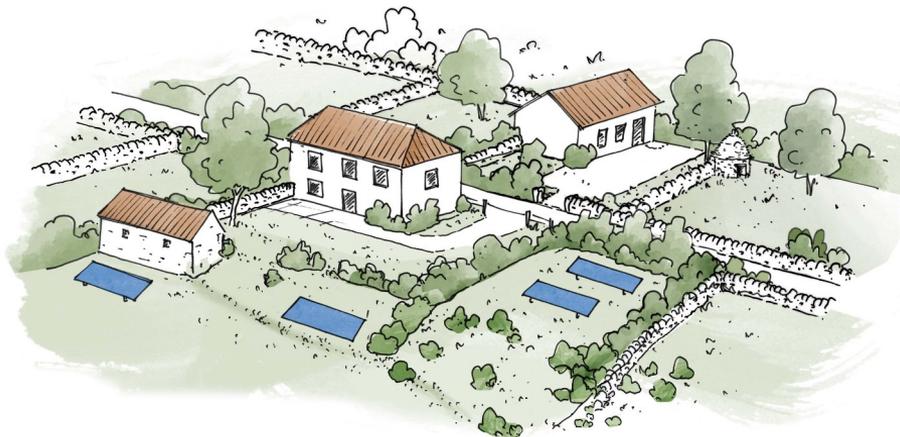
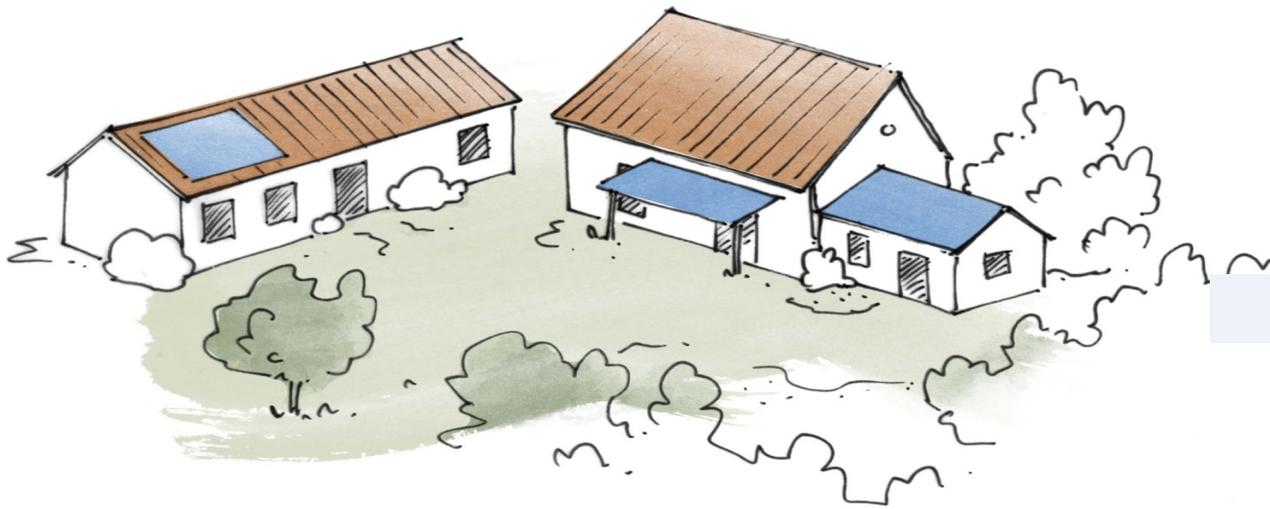


**Implanter le photovoltaïque de façon nuancée :  
Prioriser bâti d'activité, pavillonnaire disjoint du centre  
historique et quartiers et bâtis nouveaux**

**La transition énergétique :  
Une opportunité de requalifier les quartiers périurbains**

**La contribution du bâti ancien et des centres anciens :  
privilégier l'implantation sur annexe, au sol, pas exposé sur l'espace public ;  
préserver les volumes principaux.**







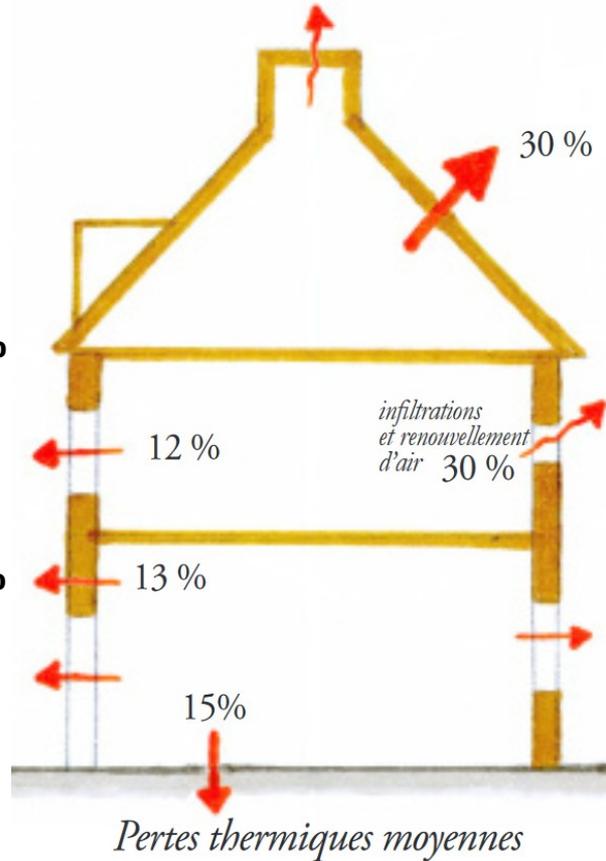
**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La contribution du bâti ancien à la transition énergétique c'est avant tout limiter les sources de déperditions

**Planchers 45%**  
**étanchéité à l'air 30%**  
**Menuiseries 12%**  
**soit un Total 87 %**

**murs extérieurs = 13 %**



**L'isolation extérieure n'est pas d'un apport essentiel, par contre la perte de qualité est importante**



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **En conclusion, concilier transition énergétique et préservation patrimoniale :**

- c'est avoir une approche différenciée suivant les situations, des objectifs par secteur, les traduire dans les PLUI ;
- c'est se saisir de cette opportunité pour produire des constructions et quartiers performants, ouverts à l'invention et à la créativité ;
- c'est apporter des réponses adaptées au bâti ancien, en améliorant leur performance, sans enlever aux qualités existantes ;
- c'est privilégier le conseil de l'UDAP en amont de tout projet pour rechercher la réponse adéquate.



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# La Brigade de gestion des événements de la gendarmerie : rôle et actions

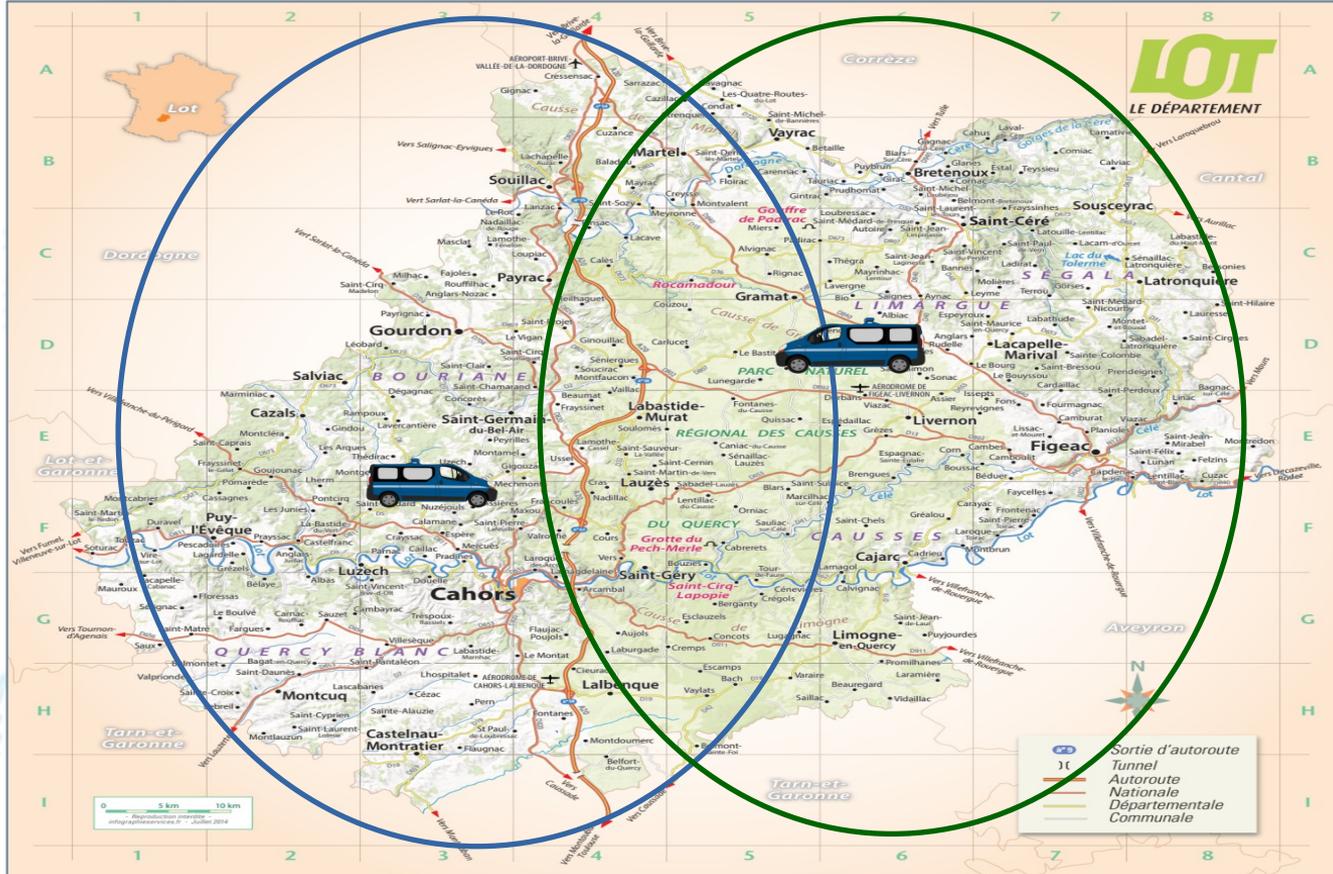
**Colonel Philippe Phavorin,  
Groupement de Gendarmerie du Lot**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Des  
patrouilles  
sur roues  
**H24**  
Pour les  
interventions  
de basse  
intensité



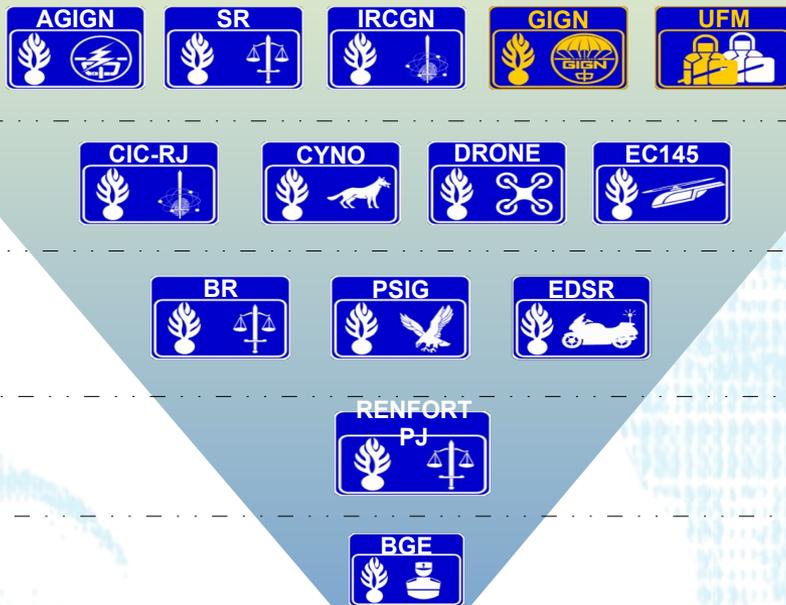
#PRÉSENTS POUR LES ÉLUS



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# A CHAQUE SITUATION... UNE RÉPONSE ADAPTÉE !



# PRÉSENTS POUR LES ÉLUS






**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BILAN ACTIVITÉ INTERVENTIONNELLE

SOURCE : INFOCENTRE



<b>ASSIETTE ZGN 46</b>	<b>Du 01.04.21 *</b>	<b>Au 31.03.22</b>	<b>Du 01.01.22</b>	<b>Au 30.06.22</b>
Nbre d'Interventions	<b>9 109</b>		<b>3 838</b>	
→ Dont inter. nuit	<b>3 165</b>		<b>1 126</b>	
Délai moyen d'intervention	<b>19' 25''</b>		<b>19'46''</b>	

\* Période mise en place du DGE



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les dispositifs de sécurité (participation citoyenne, vidéoprotection)

**Colonel Philippe Phavorin,  
Groupement de Gendarmerie du Lot**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**POUR UN  
ENGAGEMENT  
SOLIDAIRE**



**PARTICIPATION CITOYENNE**

GENDARMERIE NATIONALE



## *Présentation du dispositif « participation Citoyenne »*





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Un Dispositif au cœur des territoires encadré, adapté  
et sur mesure qui s'inscrit dans le cadre  
de la Police de la Sécurité au Quotidien (PSQ)**

**Des citoyens au cœur de l'action  
Des forces de sécurité**

**En partenariat avec les Groupes de Contact  
de la Gendarmerie et les Elus**





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**IDENTIFIER**

Recenser les quartiers concernés



**SUSCITER L'ADHÉSION**

Organiser une réunion publique



**FAIRE SAVOIR**

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



**RENFORCER LA VIGILANCE**

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



**ENTREtenir LE LIEN**

Procéder à des bilans réguliers



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LA PARTICIPATION CITOYENNE



Un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.



Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le maire et les FSE.

Le maire et les FSE animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :  
 - aux postures de vigilance,  
 - aux gestes de prévention,  
 - aux réflexes à développer pour relayer l'information.



**VISIBILITÉ** par un logo dédié, pour le distinguer des dispositifs privés existants.

**POUR UN  
ENGAGEMENT  
SOLIDAIRE**



750 - 019 - Participation citoyenne - 019 - gouvernement



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Le dispositif de recherche des personnes disparues

**Colonel Philippe Phavorin,  
Groupement de Gendarmerie du Lot**



Fiche d'informations pour les services d'urgence et d'enquête

Gardez ce document dans un endroit sûr et facilement accessible dans l'éventualité où votre proche viendrait à disparaître (un scan gardé sur votre smartphone ou votre ordinateur peut être une bonne idée).

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Surnoms ou diminutifs auxquels votre proche répond : .....  
Adresse : .....



Numéro de portable : ..... Opérateur mobile : .....

Description physique :  M /  F Taille : ..... Poids : .....

Couleur des yeux : ..... Des cheveux : ..... De la peau : .....

Cicatrices et autres signes distinctifs : .....

Si accueil par un établissement ou service (scolaire, médico-social, hospitalier ou autre) :

Nom et adresse : .....

Mail : ..... Téléphone d'un référent de l'établissement/service : .....

Autres conditions médicales ou comportementales :

- Pas le sens du danger  Aveugle  Sourde  Crise d'épilepsie  
 Non verbal  Déficience intellectuelle  Troubles cognitifs  
 Autres (détaillez) : .....

Votre proche suit-il un traitement médical régulier ? : Oui  Non

Si oui, lequel : .....

A-t-il des troubles sensoriels ou alimentaires (habitudes/aliments préférentiels) : Oui  Non

Si oui, lesquels : .....

Supporte-t-il les contacts physiques ? : Oui  Non

Votre proche porte-t-il des bijoux, un bracelet d'alerte médicale, de suivi ou autres dispositifs pouvant permettre son identification (détaillez) : .....

Endroits préférés et centres d'intérêts : .....

Comportements atypiques ou caractéristiques pouvant attirer l'attention de tiers : .....

Jouets, objets, musiques, sujets de conversations, attirances et aversions : .....

Mode préféré de communication : .....

Si verbale (phrases, mots, musiques pouvant attirer son attention) : .....

Si non verbale :

- Langue des signes  Makaton  PECS  Mots écrits  Objets  Photos  Tablette  Pictogramme  
 Autres : .....

Gestes et mots apaisants à adopter pour calmer votre proche et tonalité de la voix à privilégier : .....

Informations relatives aux personnes à contacter

1. Relation / Qualité : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel fixe : ..... Tel travail : .....

Portable : ..... E-mail : .....

2. Relation / Qualité : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel fixe : ..... Tel travail : .....

Portable : ..... E-mail : .....

DATE DE RÉDACTION : .....





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ***France services,* le label des services publics de proximité, et l'inclusion numérique**

**Mme Julie Gounaud,  
Préfecture du Lot**



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
**France  
services**



PRÉFET  
DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# 1 – Les services publics de proximité



## Cadre juridique :

- Circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à la création de France services
- Convention nationale déclinée en Convention départementale signée le 20 janvier 2020
- A fin 2021 : labellisation de 21 Maisons et 2 Bus France services dans le Lot (couverture cantonale)

## Objectifs :

- *France services* permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'**accéder aux services publics** à **moins de 30 minutes** de chez lui et d'être accueilli dans un **lieu unique**, par des **personnes formées et disponibles**, pour l'aider dans ses démarches administratives de 1<sup>er</sup> niveau du quotidien.
  - 9 opérateurs (+ opérateurs supplémentaires + permanences):  
CAF, CARSAT, CPAM, DDFIP, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, La Poste
-  Financement État : chaque structure labellisées *France services* bénéficie d'une subvention annuelle de 30 000€.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

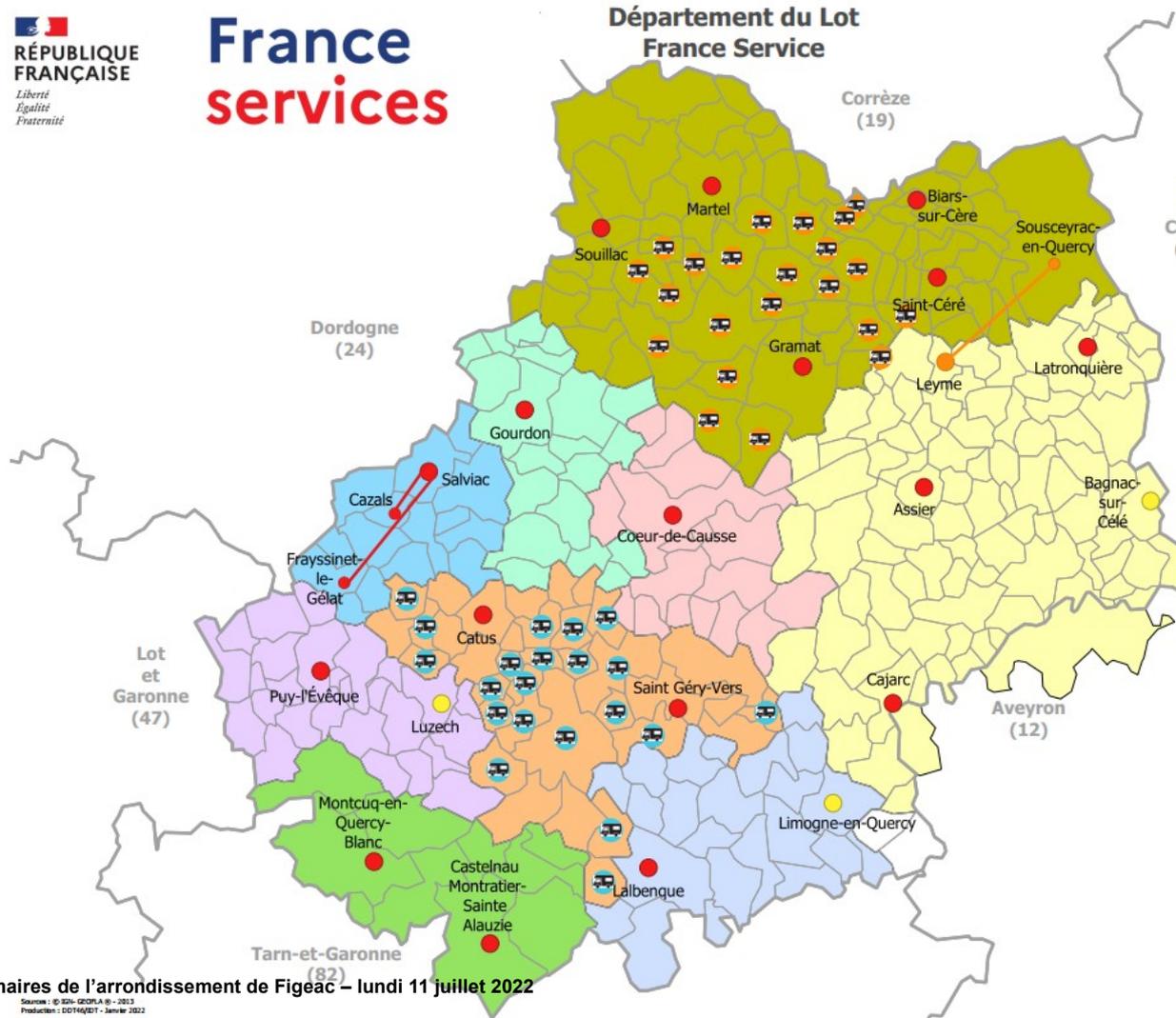
France  
services

PRÉFET  
DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Département du Lot  
France Service



Corrèze  
(19)

France  
Cantal  
(15)

Dordogne  
(24)

Lot  
et  
Garonne  
(47)

Aveyron  
(12)

Tarn-et-Garonne  
(82)

- Intercommunalités**
- CA du Grand Cahors
  - CC Causses et Vallée de la Dordogne
  - CC Cazals-Salviac
  - CC de la Vallée du Lot et du Vignoble
  - CC du Causse de Labastide-Murat
  - CC du Grand Villefrancois
  - CC du Pays de Lalbenque-Limogne
  - CC du Quercy Blanc
  - CC Grand-Figeac
  - CC Quercy - Bouriane
- France Services - collectivités**
- France Services - collectivités
  - France Services - La Poste
  - France Services - Association Ségala-Limargu
  - Antenne France Services
- Bus France Services**
- Cauvaldor
  - Grand Cahors

Réunion des maires de l'arrondissement de Figeac – lundi 11 juillet 2022

0 10 20 km



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2 – L'inclusion numérique



### Déploiement de 23 Conseillers numériques, au 01/05/2022 :

- ▶ **8 structures publiques + 10 associations ou tiers-lieu**  
5 postes basés en Maisons France services  
3 CDI + 20 CDD (de 18 mois à 3 ans)
- ▶ positionnement du syndicat mixte, *Lot numérique*, en tant que coordinateur du réseau des Conseillers numériques
- ▶ accompagnement des usagers dans l'usage du numérique





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le Conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à :



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)



Naviguer sur Internet



Envoyer, recevoir, gérer ses courriels



Installer et utiliser des applications sur son smartphone



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



Apprendre les bases du traitement de texte

## Le Conseiller numérique peut aussi aider l'utilisateur à :



Échanger avec ses proches (messagerie électronique, réseaux sociaux, messagerie instantanée)



Accompagner son enfant (suivi de la scolarité, sensibilisation aux usages numériques enfants et aux mécanismes excessifs ou addictifs)



Trouver un emploi ou une formation (plateformes de recherche d'emploi, réseaux sociaux professionnels, ressources en ligne, Pôle Emploi)



Comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME (Démarches administratives, référencement/promotion en ligne)

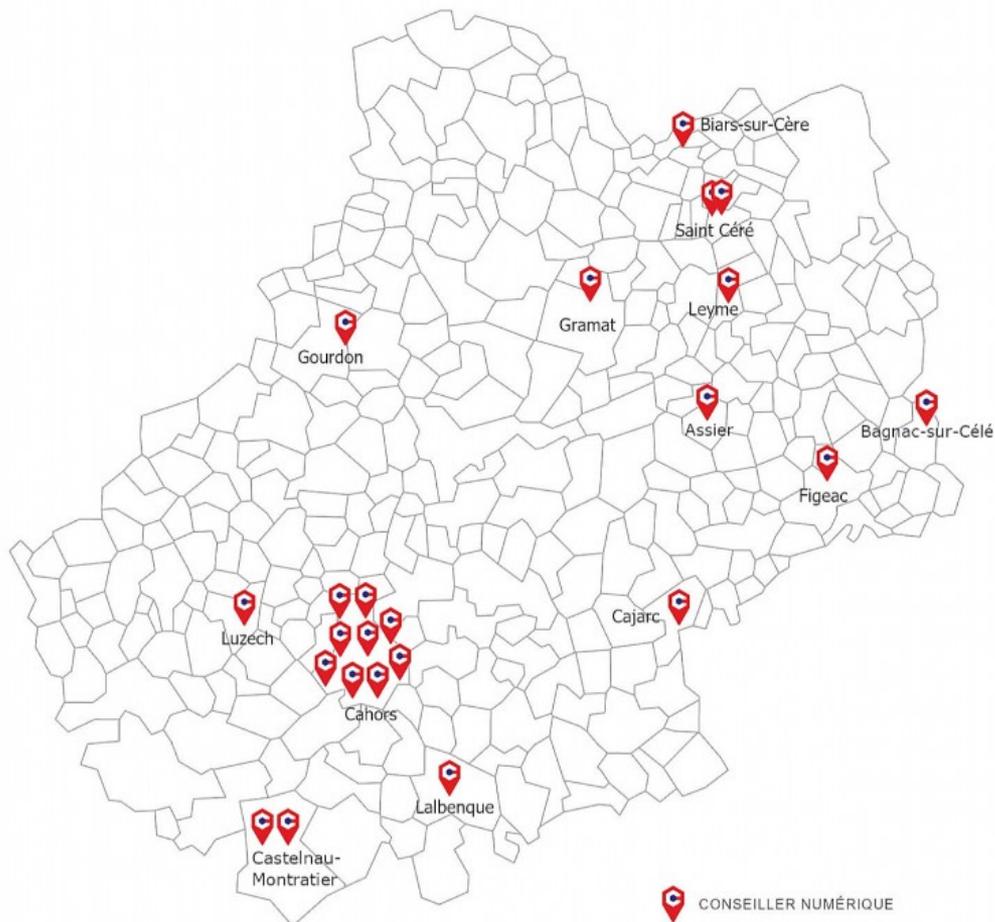




**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Conseillers numériques dans le Lot



Réunion des maires de l'arrondissement de Figeac – lundi 11 juillet 2022



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**BANQUE des  
TERRITOIRES**  
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS



## Les financements :

- ▶ **23 postes de Conseillers numériques :**
  - 50 000€ / structure publique
  - 32 000€ (CDD > 18 mois) ou 40 000€ (CDD > 24 mois à CDI) / association / tiers-lieu
  
- ▶ **AAP Matériel informatique reconditionné + Mobilier d'inclusion numérique :** 62 403€ / 11 collectivités / 42 PC fixe, 58 PC portables, 18 smartphones et 64 tablettes.
  
- ▶ **Fonds transformation numérique des collectivités :** 173 379€ / 11 collectivités (refonte site internet, portail famille, serveur vocal interactif) pour faciliter les relations administrations / habitants



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
**France  
services**

## Des dispositifs à continuer de promouvoir ensemble :

- ▶ Les acteurs incontournables locaux :
  - les élus municipaux, communautaires, les secrétaires de mairie...
  - les personnels de CCAS/CIAS
  - les personnels des médiathèques
  - les associations
  
- ▶ Les Journées Portes Ouvertes : du 3 au 15 octobre 2022
  
- ▶ <http://www.lot.gouv.fr/france-services-dans-le-lot-a10398.html>
- ▶ <https://lot.fr/conseillers-numeriques>

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**BANQUE des  
TERRITOIRES**  
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Le contrôle des points d'eau incendie**

**Colonel Jean François Galtié,  
Service départemental d'incendie et de secours**

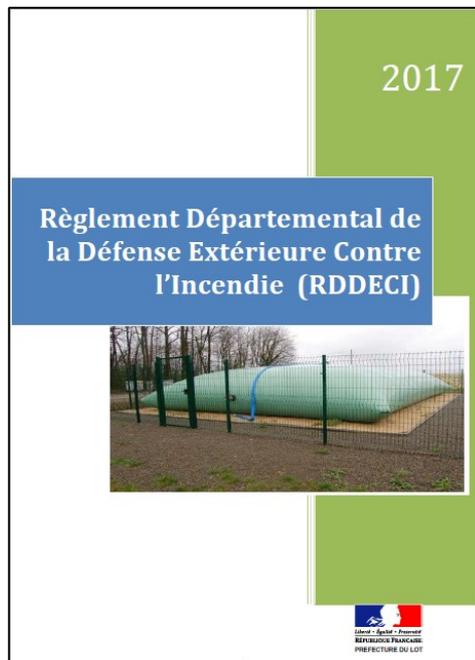


PRÉFET  
DU LOT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI)

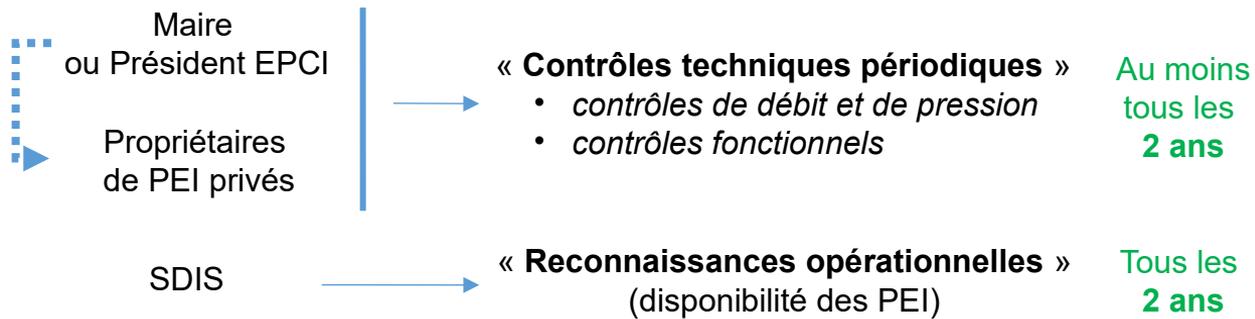
- Un cadre réglementaire



- Un objectif commun

"Garantir l'efficacité permanente de la Défense Extérieure Contre l'Incendie" (5000 PEI référencés)

- Des responsabilités partagées



## ■ État des lieux côté Mairies/EPCI

- Arrêté municipal ou intercommunal de la DECI (RDDECI-§222)  
[189 arrêtés à ce jour]
- Notification au Préfet du dispositif de contrôle des PEI (RDDECI-§712)  
[aucune notification à ce jour]
- Mise en œuvre de l'obligation de contrôles périodiques
  - *contrôles en régie ou via des prestataires (~15% des PEI)*
  - **contrôles réalisés par le SDIS** (au titre de « l'histoire »)
  - *aucun contrôle réalisé*

## ■ État des lieux côté SDIS et évolution à venir

- Activité de contrôles périodiques
  - *pas de moyen dédié > impact sur la disponibilité opérationnelle des centres de secours*
  - *capacité de réponse non adaptée (50% du besoin)*
  - *contestation régulière des gestionnaires de réseaux + engagement responsabilité du SDIS*
- Non satisfaction de l'obligation de reconnaissances opérationnelles
- Gestion informatisée partagée des PEI (ESCORT)
- Activité de conseil auprès des mairies et EPCI

Arrêt



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La protection des zones forestières : l'obligation légale de débroussaillage**

**M. Jean Pascal Lebreton,  
Direction départementale des territoires**



**PRÉFET  
DU LOT**

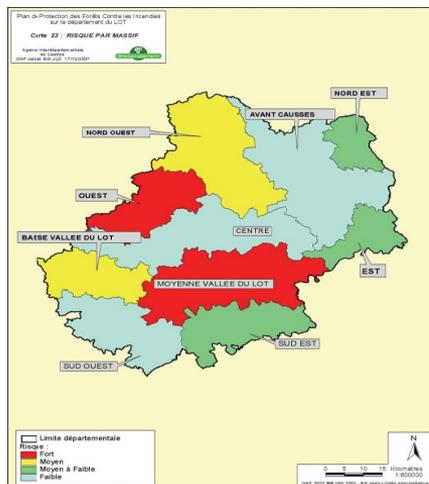
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Les Obligations légales de débroussaillage (OLD) sont imposées par arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 « débroussaillage- allumage des feux en plein air »

- elles concernent tout le département
- objectif : diminuer la propagation et l'intensité des feux

Classification  
du risque  
« feux de  
forêt »  
par massif :



Efficacité du  
débroussaillage :



AP accessible sur le site <http://www.lot.gouv.fr> des services de l'État dans le lot - onglet politiques publiques - rubrique agriculture, forêt,...

( lien <http://www.lot.gouv.fr/feux-de-plein-air-et-debroussaillage-r3761.html> )

# ***Obligations légales de débroussaillage (OLD)***

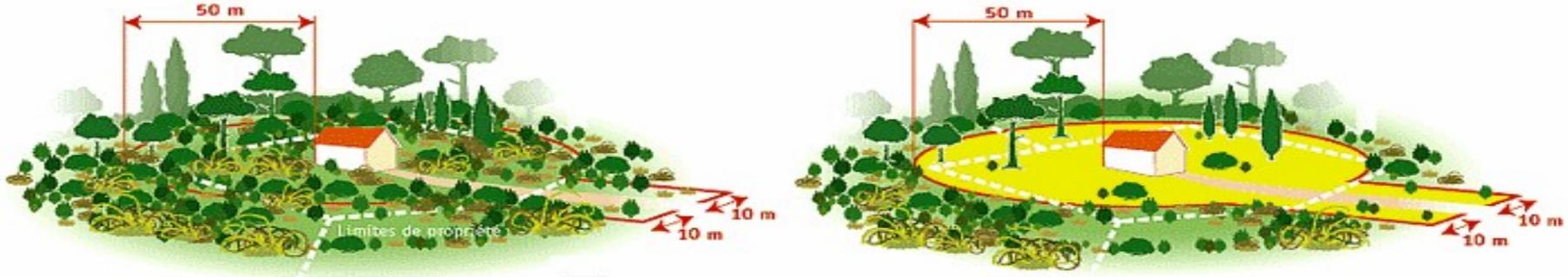
Les OLD concernent toutes les constructions, installations et infrastructures :

- ✓ **OLD liées à l'occupation des sols :**
  - ✓ obligation de débroussailler sur les zones situées à moins de 200 m de terrains en nature de bois, forêts, plantations, reboisements, landes ou friches sur une profondeur de 50 m aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toutes natures ...
  
- ✓ **OLD liées aux infrastructures de transport et distribution :**
  - ✓ dans la traversée des bois et dans les zones situées à moins de 200 m de terrains en nature de bois, forêts, plantations, reboisements, landes ou friches



PRÉFET  
DU LOT

## Obligations légales de débroussaillage (OLD)



 Zones à débroussailler par le propriétaire

Débroussaillage : réduction des combustibles, rupture de la continuité du couvert végétal, élagage, élimination des résidus de coupe



# ***Obligations légales de débroussaillage (OLD)***

- La mise en œuvre des OLD relève de la responsabilité du propriétaire qui crée le risque.
- Le contrôle relève de la compétence des maires qui peuvent être amenés à prendre en charge la réalisation du débroussaillage pour les propriétés créant le risque mais défaillantes.
- La mise en œuvre des OLD reste complexe → **guide technique**  
Document accessible sur le site <https://agriculture.gouv.fr-rechercher: OLD>  
(lien: <https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>)
- Des appuis techniques sont à rechercher :
  - formations par la COFOR (association des communes forestières) pour tous les élus du département,
  - accompagnement plus spécifique des élus dans le cadre du Plan de massif DFCl sur la moyenne vallée du Lot (« kit de mise en œuvre » : identification des propriétaires, modèles de courrier, fiches de contrôle, FAQ, ...)



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Votre avis nous intéresse !

Merci de prendre 2 minutes pour flasher ce  
**QR code** et répondre à 3 questions  
(réponses anonymes) :





**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pour accéder aux documents  
relatifs à cette présentation,  
flashez ce QR code :



<http://www.lot.gouv.fr>

<http://www.lot.gouv.fr/reunions-d-arrondissement-2022-r4506.html>